



REPORTING FINANCIER BP Nord #9
Novembre 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?.....</i>	<i>3</i>
1.2. <i>Nos engagements.....</i>	<i>3</i>
1.3. <i>Utilisation de votre épargne.....</i>	<i>3</i>
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....</i>	<i>4</i>
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	<i>4</i>
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	<i>5</i>
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	<i>6</i>
4. LES CREDITS.....	6
4.1. <i>Note méthodologique.....</i>	<i>6</i>
4.2. <i>Vision dynamique</i>	<i>7</i>
4.3. <i>Nature des crédits octroyés.....</i>	<i>7</i>
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....	9
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	<i>9</i>
5.2. <i>Ratio Financier.....</i>	<i>10</i>

Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Nous souhaitons ce mois-ci nous focaliser sur la question du logement qui pèse lourd à la fois sur le porte-monnaie des Français, mais également dans l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre.

Un rapport récent de l'Observatoire National de la Rénovation Energétique (ONRE) indique que sur les 30 millions de résidences principales en France, un peu plus de 5 millions de logements sont très peu performants énergétiquement (étiquette DPE F ou G), ce qui correspond à 17,3% du parc de résidences principales en France. En outre, lorsque la base de référence n'est plus celle des résidences principales mais celle des résidences secondaires, la part des passoires thermiques augmente de manière significative, passant à 32%.

L'état énergétique du parc locatif est proche de celui de l'ensemble des logements : le taux de passoires énergétiques est de 19,8% dans le parc locatif privé, contre 17,3% pour l'ensemble des résidences principales. Une partie de ce différentiel s'explique par la plus petite taille en moyenne des logements du parc locatif, ce qui tend à augmenter la consommation d'énergie de ces logements au mètre carré. Afin d'améliorer l'état énergétique du parc locatif, la loi climat et résilience publiée au Journal officiel du mardi 24 août 2021, encadre désormais la mise en location des logements mal isolés : interdiction à compter de 2025 pour les étiquettes G, 2028 pour les étiquettes F, et à partir de 2034 pour les DPE classés E.

Compte tenu de tous ces enjeux, la Banque Populaire du Nord a lancé le mois dernier une nouvelle offre de crédit immobilier pour être un moteur dans l'accompagnement de nos clients Particuliers sur l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements.

Ce prêt est dédié à l'acquisition d'un bien immobilier avec l'engagement de réaliser des travaux de rénovation nécessaires afin d'en améliorer sa performance énergétique. Nous finançons ainsi l'acquisition et les travaux de rénovation énergétique ou les travaux seuls des :

- *Résidences principales ou secondaires de nos clients avec DPE F ou G*
- *Résidences locatives de nos clients avec DPE E, F ou G*

Enfin, des conditions tarifaires seront accordées si l'étiquette du DPE est améliorée de deux niveaux sous 36 mois à partir de la date de signature de l'offre de prêt.

Du point de vue de la traçabilité, ces encours seront fléchés uniquement lorsque nous récupérerons le nouveau DPE validant l'amélioration de l'efficacité énergétique des biens financés.

- Samuel DOS SANTOS -

Responsable Transition Energétique - Banque Populaire du Nord



1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par la Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- **La Traçabilité** : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- **Un Circuit court du financement** : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Énergétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Énergétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque, l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

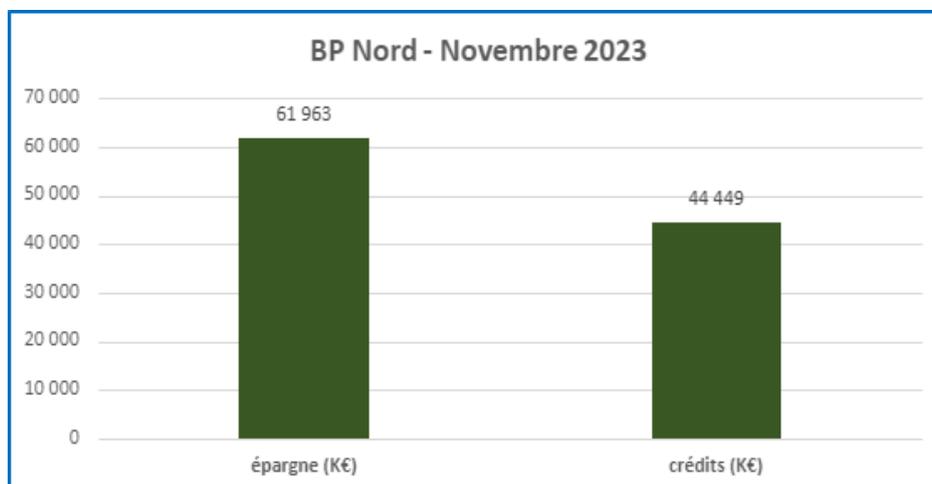
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

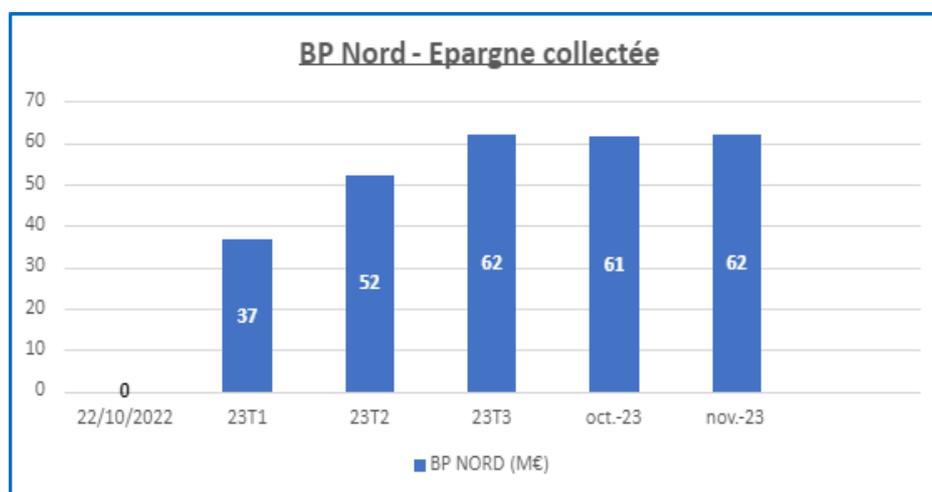
2. Vision d'ensemble

A fin novembre 2023, l'épargne collectée s'est élevée à 62 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 44 millions d'euros.



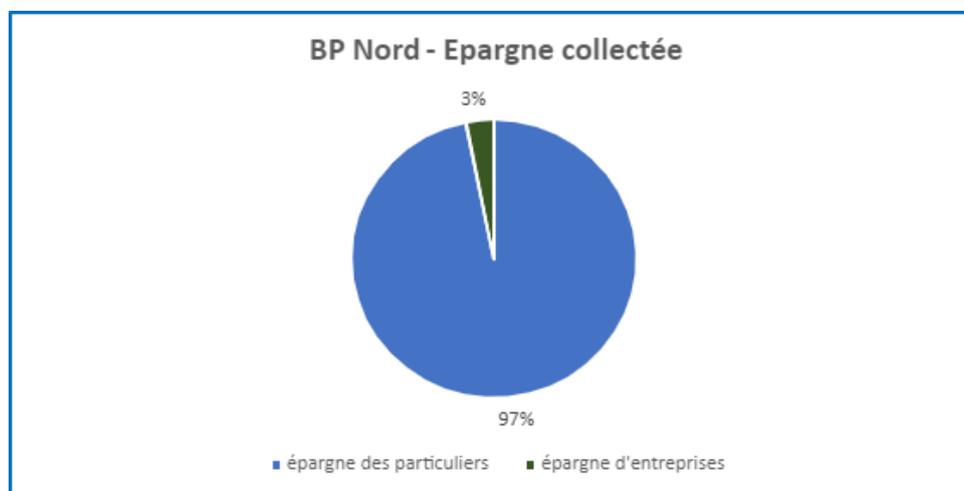
3. L'épargne collectée

3.1. Vision dynamique



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 97% et auprès d'entreprises pour 3%.



4. LES CREDITS

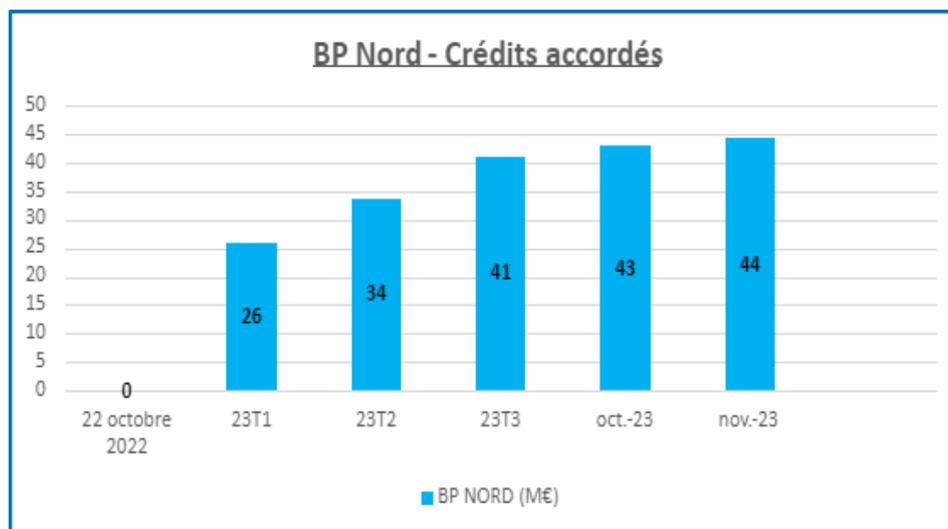
4.1. Note méthodologique

Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, éventuellement non encore édités ou débloqués,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

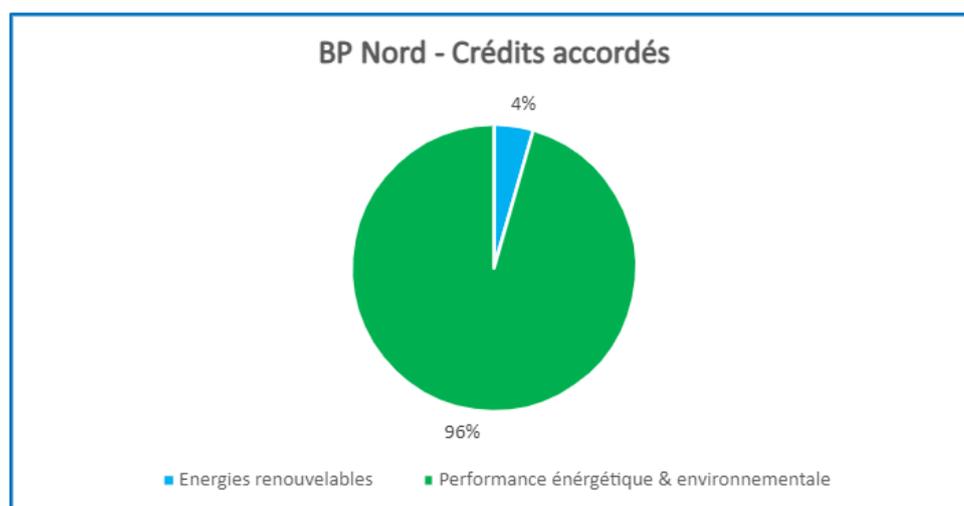
4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

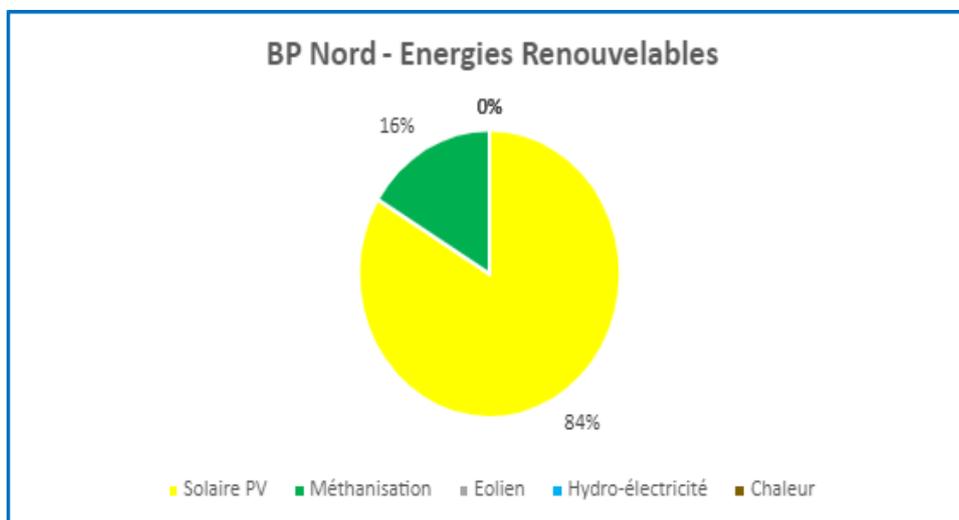


4.3. Nature des crédits octroyés

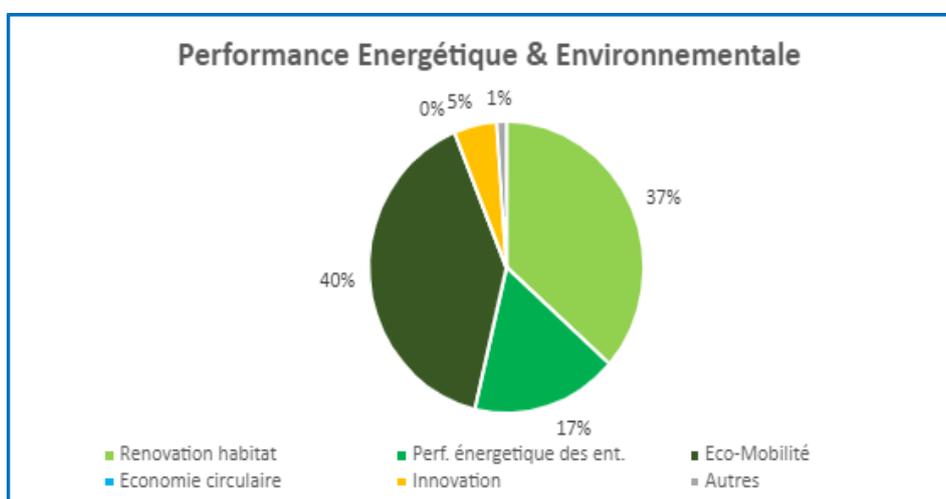
Les projets d'énergies renouvelables représentent 4% du total contre 96% pour ceux de performance énergétique et environnementale.



Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 84% du montant des projets financés, contre 16% pour des projets de méthanisation.



Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre rénovation énergétique (37%), mobilité décarbonée (40%), performance énergétique des entreprises (17%), et innovation (5%).



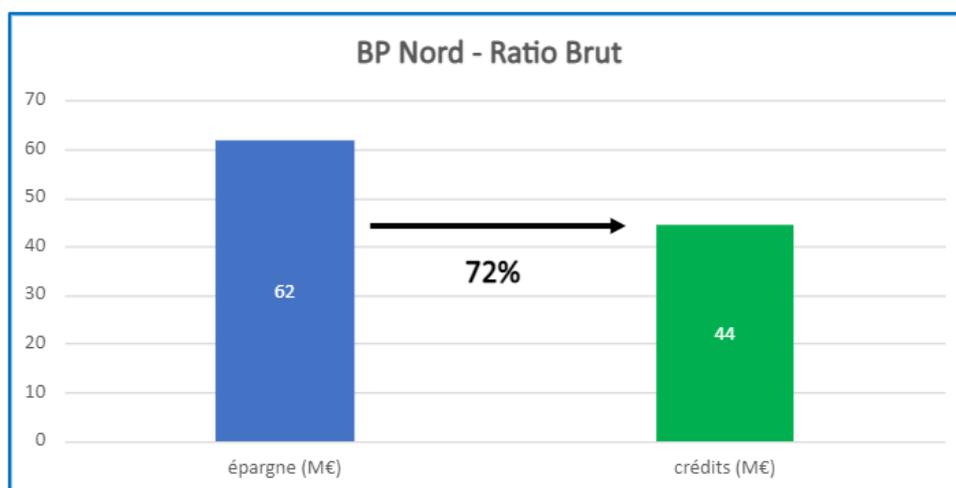
5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique sur notre territoire.

Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de la Banque Populaire du Nord au financement de la transition énergétique dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et des Ardennes ; il s'établit à 72% à fin novembre 2023.



5.2. Ratio Financier

Le ratio financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*), ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 42% à fin novembre 2023.

(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux question – FAQ –)

